



**Convention sur l'élimination
de toutes les formes de discrimination
à l'égard des femmes**

Distr.
GENERALE

CEDAW/C/1994/3/Add.4
22 octobre 1993
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Comité pour l'élimination de la discrimination
à l'égard des femmes (CEDAW)
Treizième session
New York, 17 janvier-4 février 1994
Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

MOYENS D'APPLIQUER L'ARTICLE 21 DE LA CONVENTION SUR
L'ELIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION
A L'EGARD DES FEMMES

Rapports présentés par les institutions spécialisées de l'Organisation
des Nations Unies concernant l'application de la Convention dans les
domaines relevant de leur compétence

Note du Secrétaire général

Additif

* CEDAW/C/1994/1.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

Note liminaire

Au nom du Comité, le Secrétariat a, le 22 juin 1993, invité l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à présenter au Comité, au plus tard le 1er septembre 1993, un rapport portant sur les informations fournies par les Etats à la FAO concernant l'application de l'article 14 et d'articles connexes de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et qui seraient susceptibles de compléter les informations qui figurent dans les rapports des Etats parties qui seront examinés à la treizième session du Comité. Il s'agit des plus récents rapports de la Barbade, de la Colombie, de l'Equateur, du Guatemala, du Guyana, du Japon, de la Jamahiriya arabe libyenne, de Madagascar, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, de la Norvège, du Sénégal et de la Zambie.

D'autres informations recherchées par le Comité visent les activités, les programmes et les décisions de principe de la FAO qui ont pour but de favoriser l'application de l'article 14 et des articles connexes de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Le rapport ci-joint est présenté en réponse au souhait exprimé par le Comité.

RAPPORT PRESENTE PAR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE AU COMITE POUR L'ELIMINATION
DE LA DISCRIMINATION A L'EGARD DES FEMMES A L'OCCASION DE LA
TREIZIEME SESSION DU COMITE*

[Original : Anglais]

Dans le cadre de son Plan d'action pour l'intégration des femmes au processus de développement, la FAO a passé en revue les activités exercées par elle en vue de l'exécution des programmes de fond recommandés par les conférences successives de la FAO. Voici quelques exemples des constatations qui résultent de cette enquête :

- On observe une prise de conscience grandissante à travers le monde du rôle indispensable des femmes des zones rurales en matière de production vivrière et de sécurité alimentaire ainsi que dans les domaines des ressources naturelles, de la gestion de l'environnement et du ménage et de la protection de la famille;

- La discrimination persistante à l'égard des femmes en ce qui concerne l'accès aux ressources productives, aux services sociaux ainsi que leur pouvoir politique et leur capacité juridique restreints;

- Le peu de ressources et d'efforts actuellement consacrés à corriger ces inégalités.

A la lumière de ces considérations d'une part et des faibles initiatives au niveau politique d'autre part, la FAO a décidé d'aborder le problème de deux manières. Tout d'abord, il importe de reconnaître et de démontrer le rôle des femmes tout en leur donnant les moyens et les possibilités d'obtenir un meilleur accès aux ressources. Ensuite, à plus long terme, il faut promouvoir une plus grande participation des femmes à la vie politique et encourager le processus législatif de manière à assurer, sur une base permanente, un meilleur accès des femmes aux ressources productives ainsi qu'un contrôle plus poussé sur ces ressources. La FAO accorde une aide au moyen d'efforts dans le domaine de la formation à divers niveaux et de conseils adressés aux gouvernements sur le plan des orientations générales. Ces conseils visent à obtenir des changements d'attitude de la part des spécialistes du développement et des décideurs accroissant ainsi leur capacité à traiter des problèmes et des préoccupations des femmes des zones rurales tout en leur donnant les moyens de mettre au point des orientations et des liens qui répondent aux besoins des femmes.

En ce qui concerne le rapport étroit qui existe entre les femmes et les problèmes relatifs à la démographique et à l'environnement, la FAO a entrepris un ensemble d'activités allant de la recherche sur des problèmes environnementaux en matière agricole et d'élevage à une assistance technique visant à renforcer les ressources humaines et le développement institutionnel propres à favoriser l'adoption d'orientations, de stratégies et de lois qui soient sensibles et réceptives aux aspects sociaux.

* Le présent rapport a été reproduit sous la forme dans laquelle il a été reçu.

Des efforts novateurs ont été entrepris dans le cadre de programmes propres à renforcer le rôle des femmes et à accroître leurs ressources. Ces efforts portent notamment sur quatre secteurs essentiels : 1) les ressources financières; 2) les services de formation technique et professionnelle; 3) l'environnement, la gestion des ressources naturelles et le développement durable; et 4) la nutrition et la sécurité alimentaire. En ce qui concerne le premier secteur, les initiatives portent sur la normalisation des procédures de prêts, la création de fonds autorenouvelables de manière à réduire le coût des transactions, et de fonds autorenouvelables en nature, des systèmes d'épargne collective et sur l'augmentation des revenus et de l'épargne grâce à des économies céréalières. Pour ce qui est du deuxième secteur, les efforts ont porté sur un ciblage plus précis des femmes professionnelles et des femmes qui dirigent une exploitation agricole, sur une réorientation des programmes d'enseignement et de vulgarisation, sur la publication d'études consacrées à la vulgarisation agricole et aux femmes responsables d'exploitations agricoles dans les années 80, et sur la réorientation de l'économie domestique comme élément du développement rural, pour ne citer que ceux-là. Les activités relatives aux femmes, au développement durable et à la gestion des ressources naturelles et de l'environnement sont coordonnées par le Bureau du Conseiller spécial du Directeur général pour le développement durable et l'environnement. Alors qu'un grand nombre des activités de la FAO sont axées sur un renforcement du rôle des femmes en matière de développement durable, des efforts particuliers sont centrés sur la recherche et une meilleure prise de conscience des rapports qui existent entre les femmes des zones rurales, la pauvreté, les problèmes démographiques et l'environnement. En ce qui concerne la nutrition et la sécurité alimentaire, la FAO cherche à renforcer le rôle des femmes en tant que principales gestionnaires de la nutrition au niveau des ménages, en tant que gagne-pain des ménages et comme productrices des aliments, ainsi qu'à accroître leurs possibilités d'accès à toutes les ressources qui leur sont nécessaires. La Déclaration mondiale et le Plan d'action pour la nutrition ont été adoptés par la Conférence internationale sur la nutrition en décembre 1992. Ce plan accorde une importance particulière à l'élimination de toutes les formes de discrimination et à l'encouragement de l'égalité entre les sexes. A cette fin, plusieurs mécanismes ont été mis en place tels qu'une meilleure compréhension du rôle des femmes au sein de la collectivité, la possibilité pour les femmes et les jeunes filles d'accéder aux avantages économiques, à l'éducation et à la formation, et l'adoption de dispositions juridiques et de pratiques sociales propres à assurer aux femmes l'égalité de participation au processus de développement en garantissant leur accès et leurs droits à utiliser les ressources productives, les marchés, les biens et autres ressources familiales.

Le Plan d'action de la FAO pour la participation populaire au développement rural reconnaît le rôle essentiel que les organisations féminines peuvent jouer, y compris les groupes au niveau local, les associations professionnelles, les ONG et les réseaux, en constituant le noyau des activités de promotion à caractère politique. Les efforts de la FAO visent à renforcer ces groupes par divers moyens, y compris la formation.

En conclusion, la FAO continue à réaliser des progrès importants en ce qui concerne l'application de son Plan d'action pour l'intégration des femmes au processus de développement. Elle a mis au point des initiatives novatrices réalisées avec succès qui sont axées sur un meilleur accès des femmes des

zones rurales aux ressources, notamment financières, à la vulgarisation et à la formation. La Conférence mondiale sur la nutrition a fourni un forum et un plan d'action qui permettent de propager l'expérience positive et les leçons acquises en ce qui concerne les femmes, la nutrition et la sécurité alimentaire.
